



DÉPARTEMENT DU RHONE  
ARRONDISSEMENT DE LYON  
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : VOEU POUR LE CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 31/10/2022

Compte-rendu affiché le 10/11/22

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu**: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

**Rapporteur** : Monsieur Bernard JAVAZZO

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Patrice LANGIN

**ABSENT**

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

L'automne et l'hiver 2022 s'annoncent très difficiles pour nos concitoyens qui vont devoir faire face à des augmentations insupportables et imprévues de leur facture énergétique. Il est probable que le nombre de personnes en situation de détresse sociale va fortement augmenter malgré les divers dispositifs mis en œuvre.

Les collectivités, quelles que soit leur couleur politique, vont toutes se retrouver dans la situation où elles risquent de devoir faire des économies sur leurs politiques publiques, de réduire leurs investissements pour atténuer l'impact sur la situation climatique, de tailler dans l'aide apportée à nos concitoyens fragilisés par la situation sociale, ou augmenter de manière insoutenable la fiscalité. Nous ne pouvons pas accepter cette alternative cornélienne.

L'énergie est un bien commun, de première nécessité, vital car lié intrinsèquement à l'espérance de vie, et dont le sort ne peut être dicté par des considérations de rentabilité financière mais par un service public guidé par l'intérêt général.

L'énergie est un bien garant du socle de notre tissu industriel. Au cœur de la transition écologique et sociale, cette ressource devra, à terme, sortir des marchés pour revenir dans un grand service public de l'énergie, garant de tarifs régulés à la vente basés sur le coût réel de production, et soumis à une TVA à 5,5%

L'augmentation des prix de l'énergie sont inacceptables.

Ceux de l'électricité, dus à la spéculation, pèsent considérablement sur les budgets des collectivités territoriales, déjà lourdement affaiblis ces dernières années.

Les collectivités se retrouvent privées de la mesure de bouclier tarifaire proposé par le gouvernement, et ce au détriment des citoyens, quant à l'alimentation à venir des infrastructures publiques indispensables à la collectivité (école, gymnase, théâtre...).

Devant une telle situation, les élus Gauche Écologie Rassemblé formule comme vœu :

- Le retour du tarif réglementé à l'ensemble des collectivités territoriales, entreprises et particuliers, garantissant un tarif stable de l'énergie.

- Le retour d'une maîtrise publique de la stratégie énergétique, dans sa production et distribution, au service de la population et non de la spéculation.
- Baisser le taux de TVA à 5,5%

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

**APPROUVE** le vœu proposé ci-dessus

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS**

Certifié,

